



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

BMZ



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development



Journée internationale de l'accès universel à l'information

**« Implémentation de l'ODD 16.10.2 portant sur le Droit d'accès à l'information
en Tunisie »**

Tunis le 26 et 27 Septembre 2019



snjt
الغابة الوطنية الصحفية التونسية
Syndicat National des Journalistes Tunisiens

DCAF Le Centre pour la
gouvernance du secteur
de la sécurité, Genève

Note conceptuelle

I. La journée du 28 Septembre

La Conférence générale de l'UNESCO a adopté, le 17 novembre 2015, la résolution (38C/70) proclamant le 28 septembre Journée internationale de l'accès universel à l'information. Le 28 septembre était déjà désigné par la société civile comme la journée du droit de savoir. En cette occasion, l'UNESCO invite tous les Etats membres, les institutions du Système des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer la Journée.

II. Contexte national

Sur la base de la nouvelle Constitution de 2014, le parlement tunisien a adopté en mars 2016 une nouvelle loi organique sur l'accès à l'information (la loi n°2016-22 du 24 Mars 2016) qui a considérablement étendu son champ d'application par rapport au décret-loi initial n°2011-41 promulgué le 26 mai 2011. Cette loi, reconnue comme étant très avancée, constitue un véritable pas en avant vers la démocratisation et une base solide pour renforcer la transparence et la responsabilité.

Par ailleurs, la Tunisie a adhéré en janvier 2014 à l'Open Government Partnership, initiative lancée en 2011 qui met à disposition des pays participants une plateforme internationale pour l'échange de bonnes pratiques et la promotion de politiques de transparence, de lutte contre la corruption, l'amélioration des services publics et l'engagement citoyen dans les processus d'élaboration des politiques publiques à travers l'utilisation des nouvelles technologies.

L'année 2017 a été marquée par des avancées dans l'établissement de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information (INAI) : l'élection de ces membres par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) ainsi que la publication du décret gouvernemental (n°2007-918) relatif à leur nomination au Journal officiel du 25 aout 2017. En Mai 2018, une circulaire explicative de la nouvelle loi a été adoptée par le Chef du Gouvernement (circulaire n°19 du 18 Mai 2018 sur le droit d'accès à l'information), par laquelle il s'adresse aux différentes structures publiques concernées, pour mieux expliquer leurs obligations et leur rôle dans la mise en œuvre de la loi.

Alors que la Tunisie a fait d'importants progrès en consacrant le droit des citoyens à l'information dans la loi, les progrès de la mise en œuvre de la loi à travers la diffusion proactive de l'information et la réponse aux demandes d'informations restent limités. Cette mise en œuvre nécessite un effort soutenu de communication, de sensibilisation et de formation au profit de parties prenantes concernées. Le renforcement du cadre institutionnel et de coordination entre les différents acteurs est le meilleur garant d'une mise en œuvre efficace.

L'implémentation de ce droit par le Gouvernement à travers la diffusion proactive de l'information et la réponse aux demandes d'information et la promotion de la loi auprès des représentants de la société civile et la mobilisation du citoyen pour utiliser ce droit à une échelle (envergure) plus large constituent les défis majeurs après l'adoption de la loi.

L'UNESCO à travers son secteur Communication et Information, veille à l'amélioration de la performance opérationnelle et la réalisation de l'effectivité du nouveau droit constitutionnel d'accès à l'information ainsi que son appropriation par les citoyens et les journalistes, en particulier les jeunes de Tunis et des régions.

Les projets de l'UNESCO en Tunisie visent à renforcer la relation entre la nouvelle entité qu'est l'INAI et la société civile afin d'assurer une mise en œuvre plus efficace du DAI en Tunisie. Et ce, de part un diagnostic participatif de la mise en œuvre de la loi impliquant les instances nationales et la société civile suivi d'une stratégie d'implication de cette dernière par rapport aux priorités identifiées.

Le maintien d'un dialogue constructif et régulier et le partage autour de cette thématique permettra de favoriser une meilleure coordination des différentes actions et initiatives pour aboutir à l'adoption d'une feuille de route commune et un plan d'action concerté pour la mise en œuvre du DAI en Tunisie.

III. UNESCO, ou « faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image »

La liberté d'information peut être définie comme le droit d'avoir accès à l'information détenue par des organismes publics. Elle est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée en 1946 ainsi que par l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclare que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

La liberté d'information est aussi considérée comme un corollaire de la liberté d'expression par d'autres instruments internationaux importants, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et la Convention américaine relative aux droits de l'homme (1969).

Le droit à l'information acquiert une résonance et une pertinence particulières au regard du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier la cible 16 de l'Objectif de développement durable (ODD) 16 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

Promouvoir l'accès universel à l'information constitue un moyen essentiel pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD.

En tant qu'organisme des Nations Unies avec un mandat spécifique pour la promotion de « la liberté d'expression et d'information », l'UNESCO soutient, à travers son secteur Communication et Information, depuis plusieurs années les actions de sensibilisation et de plaidoyer de la société civile pour la reconnaissance juridique et la mise en œuvre effective du droit d'accès à l'information publique en Tunisie.

IV. Objectifs de la journée

C'est dans cette optique que l'UNESCO en partenariat avec le l'Instance de l'Accès à l'Information, le SNJT, ARTICLE 19 et le DCAF Organisent, le 26 et le 27 Septembre 2019 à Tunis, une journée pour la célébration de la journée internationale du Droit d'accès universel à l'information. L'événement est conçu sous forme de panels « dynamiques » et vise à présenter les résultats des efforts déployés par les parties prenantes en Tunisie visant à assurer la l'implémentation et la mise œuvre effective du DAI, notamment :

- L'impact de la mise en œuvre du DAI dans l'implémentation des ODDs
- La présentation et la discussion des besoins des acteurs et la valorisation des efforts de la société civile / des médias / des instances publiques et de leurs rôles dans la mise en œuvre du DAI
- La présentation et la discussion des principaux défis et besoins des différents acteurs en matière de l'exercice effectif du DAI en Tunisie
- Mettre l'accent sur les initiatives de la société civile, des structures publiques et des médias dans la mise en œuvre de l'ODD 16.10.2
- La garantie d'un échange et d'un débat entre l'INAI et les représentants de la société civile, les journalistes et les jeunes.

V. Programme de la journée

8h30	Accueil des participants et enregistrement.
9h00-10h00	Mots d'ouverture : Modérateur : M. Chaker BESBES, Journaliste <ul style="list-style-type: none">● Allocution de Mme Golda Elkhoury, Représentante de l'UNESCO au Maghreb● Allocution de Monsieur Kamel Morjène, le Ministre de la fonction publique● Allocution de Monsieur Taieb Baccouche, Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe● Allocution de Monsieur Neji Bghouri, Président du SNJT● Allocution de M. Andreas Reinicke, L'ambassadeur d'Allemagne en Tunisie● Allocution de Monsieur Imed Hazgui, président de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information
10h45-10h30	Pause-Café et point de presse
10h30-13h00	Séance : 1 Présentation du plan stratégique de l'INAI

	<p>Modérateur : M. Chaker BESBES, Journaliste</p> <p>Intervenants : M. Imed Hazgui, Président de l'INAI M. Maxime POULIN, Bureau DCAF Tunisie M. Mondher Khaled, Expert DCAF</p> <p>Débat ouvert</p>
13h00-14h00	Pause déjeuner
14h00-16h00	Séance 2 : Workshops thématiques sur le rôle du DAI dans la mise en œuvre des ODDs
	<p>Atelier 1: Le droit d'accès à l'information et droit à la santé Modérateur : M. Adnène Lassoued, Vice-président de l'INAI Intervenants : M. Slim Ben Salah, Président de l'Ordre des médecins M. Chedli FENDRI, Président de l'Ordre des Pharmaciens Mme. Sonia Abdelhak, React</p> <p>Atelier 2: Système d'information sur l'eau et droit d'accès à l'information Modérateur : M. Mohammed Alaoui, Spécialiste Programmes Sciences Naturelles et Exactes, UNESCO Rabat Intervenants : Mme. Besma Ben Ameur, Ministère de l'agriculture Mme. Sihem Ben Abdallah, CERTE Mme Samia Zayani, Association Dynamique de l'eau</p> <p>Atelier 3: Intelligence artificielle et accès à l'information Modérateur : M. Kais Mejri, DG de l'innovation au Ministère de l'Industrie Intervenants : M. Mohamed Ksontini, Membre du conseil de l'INAI Mme. Wafa ben Hassine, Access Now</p> <p>Atelier 4: Décentralisation et gouvernance locale Modérateur : M. Selim Kharrat, président de ALBAWSSALA Intervenants : M. Ridha Saadi, DG du CFAD M. Karim Bousemma, Ministère des affaires locales et de l'environnement M. Fethi Chafroud, président de l'ATCP</p>
16h00-17h00	Présentation des rapports en plénière
17h00	Clôture première journée
	JOUR 2

8h30	Accueil des participants et enregistrement.
09h00-10h30	Séance 3 : Priorités de la mise en œuvre de l'ODD 16.10.2 en Tunisie
	<p>Atelier 1 : Accès à l'information et élections Modérateur: M. Chafik Sarsar, Professeur de droit constitutionnel à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis et ex-président de l'ISIE Intervenants : M. Achraf Aouadi, ONG I watch M. Mohamed Boufayed, association tunisienne pour les Droits des personnes handicapées Mme Jabri Raja, Mourakiboun Mme Anouar Mnasri, La ligue des électrices tunisienne</p> <p>Atelier 2: Accès à l'information et journalisme d'investigation Modératrice : Mme Mouna Mtibaa, Journaliste/PAMT Intervenants : M. Rafik Ben Abdallah, Journaliste et membre du conseil de l'INAI M. Abdelkarim Hizaoui, MDC Mme Nouha Belaid, Journaliste (Échange d'expériences : Tunisie, Maroc, Algérie, Libye)</p> <p>Atelier 3: Système d'information de l'INAI Modérateur : M. Khaled Sellami, Membre du conseil de l'INAI Intervenants: M. Taoufik Boufayed, SG de l'INAI M. Mohamed Ksontini, Membre du conseil de l'INAI Mme. Saloua Abdelkhalek, Minsitère de la culture M. Mejdi Gaddouch, ARTIC</p> <p>Atelier 4: Les mécanismes de suivi et rapportage sur l'ODD 16.10.2 Modérateur : M. Nejib Mokni, UNESCO Intervenants: Mme. Mouna Zgolli, membre du conseil de l'INAI et Représentante de l'INS Mme. AICHA Karafi Hosni, association ATGL Mme. Asma Cherifi, OGP Unit</p>
10h30-10h45	Pause-Café
10h45-13h00	Séance 4 : Initiatives en vue de renforcer la mise en œuvre de l'ODD 16.10.2 en Tunisie
	<p>Atelier 1: Accès à l'information et gouvernance des ressources naturelles</p>

	<p>Modérateur: M. Wissem Heni, NRGJ</p> <p>Intervenants: Mme. Manel Ben Achour- Membre du groupe multipartide de l'ITIE Tunisie</p> <p style="padding-left: 40px;">M. Charfeddine Yaakoubi, Alliance Tunisienne pour la transparence dans l'énergie et les mines</p> <p style="padding-left: 40px;">Mme Sihem Bouazza, Alliance Tunisienne pour la transparence dans l'énergie et les mines</p> <p>Atelier 2: Accès à l'information et Lutte contre la corruption</p> <p>Modératrice: Mme Nadia Saadi, DG à l'INLUCC</p> <p>Intervenants: M. Mohamed Ayedi, Magistrat et membre du conseil de l'INLUCC</p> <p style="padding-left: 40px;">Mme Thouraya Bekri, Coordinatrice des projets gouvernance au PNUD</p> <p style="padding-left: 40px;">Mme Bouraouia Agerbi, Organization tunisienne de défense des droits des personnes handicapées</p> <p>Atelier 3: Accès à l'information et Partenariat pour le Gouvernement ouvert</p> <p>Modératrice : Mme Hajer Trabelsi, membre du conseil de l'INAI</p> <p>Intervenants: Mme Rim Garnaoui, Directrice à l'UAE, Présidence du gouvernement</p> <p style="padding-left: 40px;">Mme Safa belhaj Fraj, Directrice à la DGRPA, Présidence du Gouvernement</p> <p style="padding-left: 40px;">M. Abdelhamid Jarmouni, Membre de comité de pilotage OGP en Tunisie</p>
13h00-14h00	Présentation des rapports en plénière
14H00 – 15H00	Pause déjeuner
15h00-16h30	Séance 5 : Dialogues avec l'INAI sur les défis de mise en œuvre du DAI en Tunisie
	<p>Session 1: Dialogue INAI avec la société civile locale</p> <p>Modérateur : M. Karim Belhaj Issa, ARTICLE 19</p> <p>Participants : M. Imed Hazgui, président de l'INAI</p> <p style="padding-left: 40px;">Mme. Hajer Trabelsi, membre du conseil de l'INAI</p> <p style="padding-left: 40px;">Mme. Roukaya Khammassi, membre du conseil de l'INAI</p> <p>Session 2: Dialogue INAI avec les Journalistes et représentants des médias</p>

	<p>Modérateur : M. Nejib Mokni, UNESCO</p> <p>Participants : M. Adnène Lassoued, Vice-président de l'INAI M. Rafik Ben Abdallah, membre du conseil de l'INAI Mme. Mouna Zgolli, membre du conseil de l'INAI</p> <p>Session 3: Dialogue INAI avec les chargés d'accès à l'information et les archivistes</p> <p>Modérateur : M. Sami Badreddine, DCAF</p> <p>Participants : Mme. Rim Laabidi, membre du conseil de l'INAI M. Khaled Sellami, membre du conseil de l'INAI M. Mohamed Ksontini, membre du conseil de l'INAI</p>
16h30-17h30	Présentation des rapports en plénière
17h30	Clôture de la deuxième journée

M. Heure et lieu

Hôtel Acropole- Lac I-Tunis, le Jeudi 26 et le Vendredi 27 Septembre 2019 à partir de 08h30h.